



Objet : Déclaration annuelle et avis de cotisation 2019-2020

Madame, Monsieur,

Voici venue la période du renouvellement annuel de votre adhésion à votre ordre professionnel.

Comme nouveau président de l'Ordre, il me fait plaisir de profiter de cette occasion pour m'adresser à vous.

Durant mon mandat, je poursuivrai évidemment le travail lié à notre mission première, celle de la protection du public.

Puis, je mettrai au centre de nos activités la reconnaissance de la profession de technologue professionnel, dans tous ses champs de pratique. Entre autres, je poursuivrai les actions entreprises par mon prédécesseur dans le cadre du projet de modernisation des lois professionnelles et des partages d'activités interordres.

Dans le secteur du génie et du bâtiment, nous poursuivons le travail auprès de toutes les instances concernées par la modernisation des lois professionnelles en vue de parvenir enfin à des délégations d'actes à la hauteur du professionnalisme des technologues professionnels.

En collaboration avec l'Ordre des ingénieurs et celui des architectes, nous tentons actuellement de remettre sur les rails le projet de loi 401, déposé par l'ancien gouvernement et mort au feuillet à l'été 2018. Ce projet de loi, qui portait sur l'amélioration de la qualité des bâtiments, l'encadrement de la copropriété divise et la Régie du logement, représentait une avancée importante relativement aux démarches que nous effectuons sans relâche depuis plusieurs années quant au partage des actes professionnels avec les ingénieurs et les architectes. Il énonçait clairement le principe de la délégation d'actes envers les technologues professionnels.

Depuis le début de l'année 2019, des rencontres avec des élus et des fonctionnaires ont déjà eu lieu et la réception est positive. Nous avons bon espoir d'avancées prochaines. Un grand

pas avait été franchi avec le défunt projet de loi 401 et nous travaillons à faire en sorte, avec la collaboration de nos collègues ingénieurs et architectes, que le gouvernement actuel poursuive le travail amorcé par le gouvernement précédent en matière de délégation d'actes.

Je vous invite donc à renouveler dès aujourd'hui votre permis et votre appartenance à votre ordre professionnel en vous servant de l'outil en ligne simple, sécuritaire et récemment amélioré que vous avez reçu par courriel, ou à remplir le formulaire papier à venir.

Le formulaire a été modifié cette année, je vous invite donc à lire attentivement les questions et les explications qui s'y trouvent. Je vous rappelle que la date limite pour nous retourner votre formulaire de déclaration annuelle et avis de cotisation dûment rempli est le 31 mars 2019.

Pour toute question, je vous invite à communiquer au 1-800-561-3459 poste 101 ou par courriel à cotisation@otpq.qc.ca.

Je vous remercie de votre appui et de l'intérêt manifesté envers l'OTPG, votre ordre professionnel.

Le président,

Laval Tremblay, T.P.